

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° de délibération :
2019/02/12

Date de convocation du
Conseil Communautaire :
01/02/2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : **46**
Présents : 30
Pouvoirs : 12
Votants : 42

Résultats du vote
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire

Date d'affichage :

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi sept février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Antoine FELIX, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Frédéric NERAUD, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX (arrivée à 20h05), M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, M. Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mr Jacques GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Daniel MELZASSARD.

Absents excusés et représentés : Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES a donné pouvoir à Mr Maxime CANELA, M. Christian MONIN a donné pouvoir à M. Thierry BRIQUET, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Frédéric NERAUD, M. Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Gérard GUIDAT, Mme Miréla DENYS a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Monique PICARD a donné pouvoir à Mme Claudette THOMAS, Mr Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN, Mr Edouard GARREAU a donné pouvoir à Gérard LARCHERON, M. Pascal DE TEMMERMAN a donné pouvoir à Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Michel HARANG a donné pouvoir à Mr Patrick RIGAULT.

Absents: Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Pierre DELION, Mr Edmond LAUX, Mr Henri MOLINIER.

Mme Chantal PONTLEVÉ est élue secrétaire de séance.

**OBJET : ENGAGEMENT DE LA DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU
PLU DE LA COMMUNE DE SCEAUX DU GATINAIS**

2019/02/12

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le



ID : 045-244500419-20190207-20190212-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sceaux du Gâtinais en date du 1^{er} septembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54, L153-55, L153-58, L153-59, L300-6, R153-15, R153-15,

Considérant qu'il présente pour la communauté de communes l'opportunité et l'intérêt de réaliser une déclaration de projet et une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2016 sur la compétence Urbanisme,

Il est proposé, au Conseil Communautaire, de décider de :

-ENGAGER la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sceaux du Gâtinais relative au projet de réalisation d'un musée de site archéologique, conformément aux articles L.300-6, L153-54, L153-55, L153-58, L153-59 du code de l'urbanisme, et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

-CONSULTER les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la région, du département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13 du Code de l'Urbanisme.

-DONNER autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Sceaux du Gâtinais durant un mois, et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

-ENGAGE la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sceaux du Gâtinais relative au projet de réalisation d'un musée de site archéologique, conformément aux articles L.300-6, L153-54, L153-55, L153-58, L153-59 du code de l'urbanisme, et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

-CONSULTE les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la région, du département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13 du Code de l'Urbanisme.

-DONNE autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Sceaux du Gâtinais durant un mois, et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président de la CC4V,

